

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13

L'an deux mil quinze
Le 23 juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation, 16 juillet 2015

OBJET : SÉDI – TRAVAUX SUR ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE LA MAIRIE – PLAN DE FINANCEMENT

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD, Arnaud DUCELIER FAUVY, Jean-Michel PIDOLOT

POUVOIRS : Benoist CHAMARAUD donne pouvoir à Fabien ORCEL, Arnaud DUCELIER FAUVY donne pouvoir à Jean-Michel DREVET, Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL

ABSENTS : Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour installer des éclairages publics à LED aux abords de la mairie.

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel après étude :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 9 489 €
- Le montant total des financements externes s'élève à : 6 386 €
- La participation aux frais du SEDI s'élève à : 90 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **3 013 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux il convient de :

- **Prendre acte du projet présenté et du plan de financements définitif ;**
- **Prendre acte de la contribution correspondant au SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : **9 489 €**
- Financements externes : **6 386 €**
- **Participation prévisionnelle : 3 103 €**
(frais SEDI + contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

- Paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50%, puis solde) : **3 013 €**

Jean-Michel DREVET,
Maire.